



Un premier pas vers des flux financiers compatibles avec le climat

Berne, 23.10.2017 - Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) ont invité les caisses de pension et les assurances suisses à faire analyser la compatibilité climatique de leurs portefeuilles d'actions et d'obligations. Cette proposition a suscité un large intérêt. Les décisions d'investissement du secteur financier sont encore trop peu respectueuses du climat, mais cette analyse pourrait changer la donne.

En sa qualité de Partie à l'Accord de Paris, qu'elle a ratifié le 6 octobre 2017, la Suisse s'engage à orienter ses flux financiers vers l'objectif climatique international, soit la limitation du réchauffement climatique à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. À cette fin, le Conseil fédéral mise sur des mesures librement consenties par le secteur financier. Il prévoit également, en réponse à différentes interventions parlementaires, de participer à l'élaboration de méthodes de mesure permettant une comparaison internationale et, de cette manière, d'abaisser les coûts pour les établissements financiers ainsi que pour les investisseurs privés et institutionnels. Le test de compatibilité climatique initié par l'OFEV et le SIF s'inscrit dans ce contexte. Ainsi, dès le mois d'avril 2017, toutes les caisses de pension et assurances suisses se sont vu proposer de faire analyser gratuitement, anonymement et sur une base volontaire la compatibilité climatique de leurs portefeuilles d'actions et d'obligations. Au total, 79 caisses de pension et assurances, qui couvrent environ deux tiers du patrimoine géré, se sont prêtées au jeu. Les tests ont été réalisés par le think tank indépendant « 2° Investing Initiative ».

Encore loin du but, malgré une évolution positive

On a cherché à savoir dans quelle mesure les plans de production et de placement des entreprises qui ont investi dans les secteurs de la promotion des énergies fossiles, de la production d'électricité, des transports et de l'industrie (cf. encadré) sont en adéquation avec une évolution des émissions respectueuse du climat. Les résultats montrent que, avec les décisions d'investissement prises, il faut plutôt s'attendre à un réchauffement mondial allant de 4 à 6 °C, ce qui reflète largement la tendance sur le marché mondial. Il existe toutefois de grandes différences entre les portefeuilles analysés. Si certains d'entre eux sont déjà entièrement compatibles avec le climat, d'autres ne le sont que dans certains secteurs. De même, si les investissements des caisses de pension et des assurances sont généralement à la traîne par rapport au marché mondial, en ce qui concerne par exemple le développement des énergies renouvelables, ils sont en revanche conformes au marché mondial pour ce qui a trait à la production de gaz naturel et de pétrole, qui atteindra un pic en 2020.

Le test de compatibilité climatique, point de départ pour des stratégies d'investissement respectueuses du climat

À l'issue du test, les participants ont reçu un rapport leur expliquant comment mieux orienter, s'ils le souhaitent, leurs décisions d'investissement vers « l'objectif des 2 °C ». Les investissements faits aujourd'hui par les acteurs du marché financier suisses peuvent avoir un impact sur les émissions futures de gaz à effet de serre, d'une part, et les changements climatiques pourraient entraîner des risques potentiels pour le marché financier, d'autre part. Le test n'évalue certes pas ces risques quantitativement, mais les met tout de même en évidence. Si l'on ne parvient pas à basculer doucement vers une économie mondiale respectueuse du climat, certains secteurs pourraient accuser de sévères pertes lorsqu'ils devront brusquement adapter leurs plans d'investissement et de production. Un groupe d'expert piloté par le secteur industriel et institué par le Conseil de stabilité financière a préconisé de réaliser des analyses sur la base des scénarios « limitation du réchauffement à 2 °C », afin d'identifier à temps de tels risques. En procédant au test de compatibilité climatique, de nombreuses caisses de pension et assurances suisses ont d'ores et déjà mis en œuvre ces recommandations.

Portefeuilles financiers : empreinte carbone contre analyse sur la base du scénario « limitation du réchauffement à 2 °C »

En 2015, une étude réalisée sur mandat de l'OFEV a mis en lumière l'impact indirect du marché des fonds en actions sur le climat au moyen de la méthode de l'empreinte carbone (étude « Risque carbone pour la place financière suisse »). Les émissions de CO₂ ont été imputées aux investisseurs en fonction du nombre d'entreprises dont ces derniers possèdent des parts. Les alternatives respectueuses du climat n'ont pas été prises en compte. Cette analyse reposait

sur des données historiques sur les émissions et n'était donc que peu adaptée aux questions tournées vers l'avenir.

Le test de compatibilité climatique s'est quant à lui fondé sur des scénarios « limitation du réchauffement à 2 °C ». Il comparait les plans de production des entreprises dans lesquelles investit le secteur financier avec l'évolution nécessaire selon l'Agence internationale de l'énergie pour atteindre « l'objectif des 2 °C ». Cette analyse a permis d'étudier les technologies nocives pour l'environnement tout comme les technologies alternatives respectueuses du climat pour les quatre secteurs sélectionnés, à savoir la promotion des énergies fossiles, la production d'électricité, les transports (production automobile, navigation et transport aérien) et l'industrie (ciment et acier).

Adresse pour l'envoi de questions

Section Médias OFEV

Téléphone: +41 58 462 90 00

Courriel: mediendienst@bafu.admin.ch

Documents

 [Étude «Éclairage sur la cohérence climatique du portefeuilles des assureurs et des caisses de pension suisses»](#) (PDF, 1 MB)

Liens

[OFEV: Climat et marché financier](#)

Auteur

Office fédéral de l'environnement OFEV

<http://www.bafu.admin.ch/fr>

✉ [Contact](#)